

BULLETIN MILITAIRE

M. le général de Cissey, qui commande à Nantes, vient de se manifester par une mesure qui sera probablement étendue bientôt à tous les lycées.

Par décision de M. le ministre de la guerre, en date du 6 mai courant, rendu sur la proposition de M. le général de Cissey, commandant le 11<sup>e</sup> corps d'armée, les élèves du lycée de Nantes vont être pourvus d'un équipement militaire, comprenant : giberne, poche à cartouches, porte-fourreau de sabre-bonnefente et ceinturon d'infanterie.

Ces objets seront fournis par l'intendance militaire.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Conseil municipal de Roubaix Session de Mai 1878

Séance du 23 Mai 1878.

Étaient présents : MM. L. Allart, Godefroy, Deleporte-Bayart, adjoints; A. Motte, Joseph Quint, Ch. Daudet, L. Barbotin, Labbe-Copin, P. Flipo, H. Buisine, Hazebruck, Leloir, Montagne, Bourgeois, Legrand, L. Foveau, A. Morel, P. Richard, Victor Dumortier, J. Martel, Delétoile, Funck, Willem, Vassier et Renaux.

MM. Achille Scrépel, A. Famechon, empêchés; Ryo, en voyage; P. Thérin, et Nuyis.

M. Léon Allart donne lecture du décret en date du 10 mai courant, par lequel M. le Président de la République a nommé M. Charles Daudet, maire de la ville de Roubaix; il invite M. Daudet à prendre place au fauteuil de la présidence et le déclare installé dans ses fonctions.

M. Daudet prend immédiatement la présidence du Conseil.

Le Conseil Procède à la nomination du secrétaire et au renouvellement des commissions.

M. Joseph Quint est nommé secrétaire.

COMMISSIONS : Finances et Travaux.

MM. Paulin Richard, Quint, Buisine, Motte, Funck.

Eaux MM. Morel, Quint, Dumortier, Thérin, Leloir.

MM. Morel, Quint et Dumortier feront partie de la commission mixte.

Bois MM. Richard, Barbotin, Motte, Ryo, P. Flipo.

Tramways MM. Martel, Delétoile, Leloir, Montagne, Labbe Copin.

Musiques MM. Buisine, Labbe-Copin, Montagne.

Renvoi à l'examen de la Commission des finances, le compte administratif de 1877, le budget supplémentaire de 1878, budgets primitifs pour 1879 et les comptes de gestion du receveur des hospices et du bureau de bienfaisance.

Le compte administratif du Mont-de-Piété.

Le vote d'un crédit de 2.479 fr. 14 c. pour frais et honoraires dus à M. Vahé notaire.

Le vote du crédit nécessaire pour l'envoi de 30 ouvriers à l'Exposition Universelle.

Une police d'assurance contre l'incendie des bâtiments servant à l'institution Notre-Dame des Victoires, rue du Collège.

La proposition de l'administration de réduire de 50 à 40, les annuités de l'emprunt de 10 millions.

Le projet d'échange d'immeubles proposé à l'administration des hospices, par M. Boulanger.

La demande d'un supplément de crédit pour le forage.

Désigne pour faire partie de la Commission chargée de la confection des listes du jury.

MM. Quint et Leloir pour le canton-Est.

MM. Barbotin et Willem pour le canton-Ouest.

Vote le maintien de l'imposition de huit centimes pour le service de l'instruction primaire en 1879.

Le maintien de l'imposition de cinq centimes pour le service des chemins vicinaux et homologue le projet de budget dressé par MM. les agents-voyers.

Un centime pour l'habillement des gardes-champêtres en 1879.

Renvoi aux commissions ci après.

Eaux Le compte-rendu du service des eaux pour 1877.

Mutue des eaux Les procès-verbaux de réception provisoire et définitive des travaux de maçonnerie de la 3<sup>e</sup> machine de Bousbecques.

Ecoles et Finances La demande d'un crédit pour les bibliothèques pédagogiques établies dans les écoles rue de Brézin et rue des Anges.

Le projet d'établissement de pensionnaires aux pavillons d'habitation de l'école des filles rue des Anges.

Écoles La proposition de l'administration pour l'envoi d'instituteurs et d'institutrices à l'Exposition Universelle.

Travaux et Finances La proposition de l'Administration pour l'achèvement de la promenade publique, jusqu'à la rente de Lille.

Tramways Les observations de M. le Ministre des travaux publics, au sujet du projet de rétrocession par la ville à la Compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing, des lignes urbaines et suburbaines.

Octroi (MM. Morel, Flipo, Renaux.) La pétition par laquelle les cultivateurs demandent l'exemption des droits sur les fourrages et grains récoltés dans le rayon de l'octroi.

Travaux, Finances et École de natation La proposition de l'Administration pour la mise en adjudication immédiate du projet de construction de l'école de natation.

Ebouage, Travaux et Finances. Le projet d'acquisition de la ferme de la Bourde, pour y installer les divers services de l'Ebouage.

Ebouage. La proposition de vente de fumiers.

Voie et Finances. Le projet de construction d'un aqueduc à frais communs avec M. Hindré, entre l'assise rue Watt et sa propriété.

La proposition d'échange avec M. Hindré d'une bande de terrain nécessaire pour l'emplacement de l'assise rue Watt.

Finances et Travaux. Une proposition de M. P. Flipo pour l'établissement d'une rue partant de la rue dite de 20 Mètres et aboutissant à la route de Wattrelos.

Musiques et Finances. La demande d'uniformes faite par la Grande-Harmonie.

Voie. La proposition de M. Flipo tendant au redressement de la rue de l'Hommelet.

Ajourné à la prochaine séance la nomination de la Commission spéciale chargée d'examiner la requête présentée par M. Moreau ex-directeur des Travaux municipaux.

Maintient le premier projet d'établissement et de construction d'une passerelle au Hutin.

Homologue. Le procès-verbal de réception définitive des travaux du gymnase et renvoie la demande de supplément de crédit à l'examen de la commission des finances.

Eaux. Le procès-verbal de réception définitive des travaux de construction de 3 échaudoirs à l'abattoir.

Le procès-verbal de réception des travaux de construction d'une partie d'aqueduc sous le boulevard de Strasbourg.

Le procès-verbal de réception définitive des travaux d'établissement d'une grille aux squares de la Grande-Place et à la Bourse de Commerce.

Vu l'heure avancée le Conseil s'ajourne à mercredi prochain 29 courant, à 7 heures 1/2, pour la continuation de la session.

Le secrétaire, J. QUINT.

INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES

du TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING le Jeudi 23 Mai 1878

DISCOURS DE M. JOURDAIN-DEFONTAINE. Ancien Président.

MESSIEURS, MES CHERS COLLÈGUES,

Le retard apporté aux élections du Tribunal de Commerce ne permet seulement aujourd'hui de venir procéder à l'installation des nouveaux élus. C'est une prolongation de quatre mois, dont nous n'avons pas à nous plaindre mais à nous excuser auprès de nos successeurs, nous étant attribués bien involontairement une part trop large des fonctions qui les attendent et dans l'exercice desquelles, ils vont apporter tant de dévouement.

Avant de quitter le fauteuil de la présidence, je vais me conformer à l'usage en vous retraçant le plus brièvement possible les travaux auxquels le tribunal s'est livré et le résultat des affaires soumises à sa juridiction depuis sa création, c'est à dire depuis le 25 novembre 1873.

Je devrai donc comprendre dans ce compte-rendu, l'année d'exercice de notre regretté premier président, M. H. Leurent.

STATISTIQUE

Le tribunal a tenu sa première audience le 2 décembre 1873.

1<sup>re</sup> STATISTIQUE DES AFFAIRES LITIGIEUSES Années 1873, 1874, 1875, 1876, 1877.

Affaires inscrites pendant le mois de Décembre 1873 — 24

En l'année 1874 — 306

id. 1875 — 278

id. 1876 — 291

id. 1877 — 386

Total 1285

Affaires jugées contradictoirement et en premier ressort :

En l'année 1873 00

id. 1874 15

id. 1875 18

id. 1876 38

id. 1877 68

Total 139

Affaires jugées contradictoirement et en dernier ressort :

En l'année 1873 2

id. 1874 45

id. 1875 64

id. 1876 26

id. 1877 62

Affaires jugées par défaut en premier ressort :

En l'année 1873 00

id. 1874 14

id. 1875 17

id. 1876 24

id. 1877 53

Total 108

Affaires jugées par défaut en dernier ressort :

En l'année 1873 9

id. 1874 63

id. 1875 66

id. 1876 50

id. 1877 44

Total 232

Affaires conciliées après jugement avant faire droit :

En l'année 1873 00

id. 1874 13

id. 1875 22

id. 1876 25

id. 1877 23

Total 83

Affaires rayées avant dire droit :

En l'année 1873 2

id. 1874 125

id. 1875 114

id. 1876 121

id. 1877 107

Total 469

Affaires restant à juger au 31 décembre 1877 :

En l'année 1873 00

id. 1874 7

id. 1875 3

id. 1876 5

id. 1877 14

Total 29

Faillites déclarées sur dépôt de bilan :

En l'année 1873 0

id. 1874 7

id. 1875 3

id. 1876 5

id. 1877 14

Total 29

Faillites déclarées sur assignation :

En l'année 1873 0

id. 1874 6

id. 1875 3

id. 1876 5

id. 1877 5

Total 19

Faillites déclarées d'office ou sur requête des créanciers :

En l'année 1873 0

id. 1874 0

id. 1875 1

id. 1876 2

id. 1877 3

Total 6

Faillites terminées par concordat :

En l'année 1873 0

id. 1874 3

id. 1875 3

id. 1876 3

id. 1877 3

Total 12

Faillites terminées par l'union :

En l'année 1873 0

id. 1874 3

id. 1875 5

id. 1876 5

id. 1877 3

Total 16

Faillites closes pour insuffisance d'actif :

En l'année 1873 2

id. 1874 3

id. 1875 3

id. 1876 1

id. 1877 1

Total 9

Faillites retraitées :

En l'année 1873 1

id. 1874 1

id. 1875 1

id. 1876 1

id. 1877 1

Total 5

Faillites restant à liquider au 31 Décembre 1877 :

En l'année 1873 0

id. 1874 1

id. 1875 1

id. 1876 1

id. 1877 1

Total 4

Total égal 54

La circonscription territoriale des cantons de Tourcoing, ayant pour la première fois, sa statistique en matière de faillites, il est intéressant d'en comparer le résultat avec celui donné pendant une période égale dans les départements, le Tribunal de Commerce de la Seine n'étant pas compris dans le calcul.

La moyenne des faillites par 1000 patentes est pour les départements de 2,28; la moyenne des faillites par 1000 patentes pour la circonscription territoriale de notre Tribunal est de 1,55.

La moyenne des faillites closes par insuffisance d'actif est toujours dans l'ensemble des départements, de 30 0/10 du nombre des faillites déclarées; nous arrivons dans notre circonscription à un résultat plus satisfaisant; notre moyenne n'est que de 16 0/10 pour la première juridiction du Tribunal.

La réputation bien fondée de loyauté et de prudence commerciales de notre circonscription me fait espérer de la voir rester dans ces limites.

Pour être complet, il y a lieu d'ajouter à notre statistique les renseignements suivants :

Il a été rendu en matière de faillites sur requêtes ou rapports de juges commissaires :

En l'année 1874 58 Jugements

id. 1875 29 id.

id. 1876 52 id.

id. 1877 56 id.

Total 189

Il a été rendu en matière ordinaire sur requêtes :

En l'année 1874 12 Jugements

id. 1875 13 id.

id. 1876 6 id.

id. 1877 4 id.

Total 34

Messieurs, je vous vous dire aussi un mot des experts que le Tribunal est appelé à nommer pour l'aider dans une tâche souvent bien laborieuse; fréquemment le Tribunal rencontre beaucoup de difficultés dans l'accomplissement de ses travaux; par suite du refus d'acceptation des fonctions d'expert. Soyez persuadés Messieurs les Electeurs, qu'il nous en coûte toujours, d'avoir à vous déranger de vos occupations personnelles, et de vous demander, pour le plus grand profit de nos

concitoyens le concours de vos lumières et de vos connaissances, mais croyez que cette mission est toute d'honneur et de dévouement et que, comme telle, vous ne devez pas la déclinier.

Rappelons-nous, que les auteurs définissent ainsi le mandat donné aux experts :

« Un témoignage requis dans les cas particuliers, où le juge n'a pas une connaissance suffisante de la chose soumise à son appréciation. L'expert communi à cause de sa compétence, est donc associé indirectement à l'œuvre de la justice, et la confiance qu'il ne peut et ne doit se refuser que pour des raisons tout à fait sérieuses. »

Mes chers Collègues, Je vous dois de sincères félicitations pour la sollicitude dont vous avez entouré les affaires renvoyées devant vous, et pour lesquelles vous avez su ramener souvent les parties à la conciliation, en cela c'est remplir une mission particulière de notre institution consulaire; nous avons suivi le chemin que notre premier président, l'honorable Henri Leurent, a eu la peine le temps de nous tracer. Le jour de l'installation de notre Tribunal, le 25 novembre 1873, alors que rien ne pouvait nous présager que nous allions perdre si tôt un guide aussi sûr, une conscience aussi délicate, il prononçait ces belles et touchantes paroles que vous me permettez de vous rappeler :

« Il y a, nous disait-il, quelque chose de la famille commerciale dans l'institution de nos tribunaux consulaires, et nous nous appliquons à lui conserver cet esprit en nous faisant, chers collègues, un dernier mot, pour vous avouer que je regretterai souvent nos réunions, qui, malgré leur gravité avaient tant de charmes pour moi, car elles furent toujours animées de la plus franche et de la plus cordiale confraternité. »

Je vous disais le jour où je prenais pour la première fois possession de ce fauteuil, que je ne le ferais qu'avec une grande hésitation et qu'en me rendant à vos instances et à l'honneur qui m'était dû par les électeurs, je me méfiais beaucoup de mes forces; mais je ne comptais pas moins sur votre aide qui ne m'a jamais fait défaut; permettez-moi encore de vous en remercier et de vous assurer que jusqu'aux derniers jours de mon existence, je serai fier d'avoir eu l'honneur de vous présider et de ne oublier jamais les témoignages d'estime et d'affection que vous m'avez tant de fois donnés.

J'emporte dans ma retraite une double et bien douce satisfaction, celle d'avoir fait ce que j'ai pu pour me rendre utile à mes concitoyens, celle aussi, je l'espère, de garder dans la vie privée comme amis tous ceux qui furent mes collègues.

L'émancipateur de Cambrai publie le texte suivant de l'allocution que S. Em. le cardinal-archevêque a prononcée dimanche dans la réunion générale des Conférences de Saint-Vincent de Paul. (Cette allocution, dit notre confrère de Cambrai, a été sténographiée par un de nos rédacteurs.)

Je suis heureux d'avoir à vous apporter les félicitations et les encouragements du Souverain-Pontife. Dans l'Évangile qui vient d'être lu, nous voyons un homme qui se met à adresser tout récemment au monde entier, se trouve un passage que nous ne devons pas laisser passer sans une attention particulière.

Le Saint-Père recommande à tous les évêques du monde de soutenir les différents œuvres charitables qui ont été fondées de nos jours non pas seulement en Europe, mais encore dans tous les pays du globe.

Il recommande deux choses aux évêques : Modérer. La première recommandation, pour moi, est très facile à remplir, vous marchez parfaitement dans la voie et nous n'avons qu'une chose à vous demander : c'est que vous y persévériez, je n'ai qu'une chose à vous recommander, c'est que l'année prochaine vous reviez nombreux à cette réunion.

Prosehere. Je n'ai pas besoin de stimuler votre zèle, mais j'ai à vous recommander de ne point vous laisser troubler; nous ne devons point avoir peur, et même en ces jours difficiles, l'Église reçoit de nombreuses marques de respect. Chose remarquable, c'est que si l'on a des attaques autour de nous, il y a au loin des voix admirables de consolation. Je ne crois pas sortir de mon sujet en vous citant un fait qui, si l'on se rattache pas directement aux conférences de Saint-Vincent de Paul, se rapporte au moins à la France considérée comme société.

À mon dernier passage par Paris, je vis le supérieur général des sœurs de la charité et des prêtres de la mission qui, par une longue date, avait eu occasion de le diriger autrefois, de telle sorte qu'il s'était établi entre nous une amitié des plus vives. Je lui demandai des nouvelles de sa congrégation, des renseignements sur les bénéfices que Dieu répand sur son œuvre, et voici le fait qu'il me cita :

Le jour même où le Conseil municipal de Paris avait pris une détermination que les sœurs de charité seraient exclues des nouveaux hôpitaux qui allaient être fondés, il recevait une demande du sultan de Constantinople, du grand Turc, pour que les sœurs fussent admises dans ses hôpitaux; les sœurs de charité avaient rendu à ses sujets malades et blessés; quatre étaient mortes en soignant les malades atteints du typhus; le premier ministre avait déposé entre les mains de la supérieure les secours qui devaient être à distribuer aux malades et aux affamés de Constantinople; voilà comme Dieu nous dédommage à l'étranger de ce qui pourrait quelquefois être douloureux pour nous à l'intérieur.

Vous savez de quel scandale nous avons été menacés; il n'y a point de crainte à avoir à cet égard; il y a une parole de l'Écriture que nous ne devons pas oublier: invidiam non faciamus quoniam facti; et je crois que cela va avoir lieu pour celui dont on veut célébrer le centenaire.

Nous avons nos assurances et notre devoir, Et, à ce sujet, Ngr l'évêque d'Orléans qui est toujours sur la brèche quand il s'agit de défendre les grands intérêts sociaux et religieux, nous a dit de publier de lettres que nous connaissons; il en fait propager la diffusion autant que possible; elles seront publiées en brochures; c'est un devoir pour nous de les faire connaître.

Ainsi donc messieurs, ayons confiance, et ne nous troublons point; que Dieu est notre appui. Nous ne savons ce que nous préparons l'avenir; mais, pour ceux qui aiment Dieu, tout ce qui leur arrive tourne à leur bien. À l'année prochaine, si je vous joins un président, que j'y sois ou que je n'y sois pas!